

Lancement de l'appel à projets PLAN DE REPRISE en direction des industriels, PME, TPE et artisans



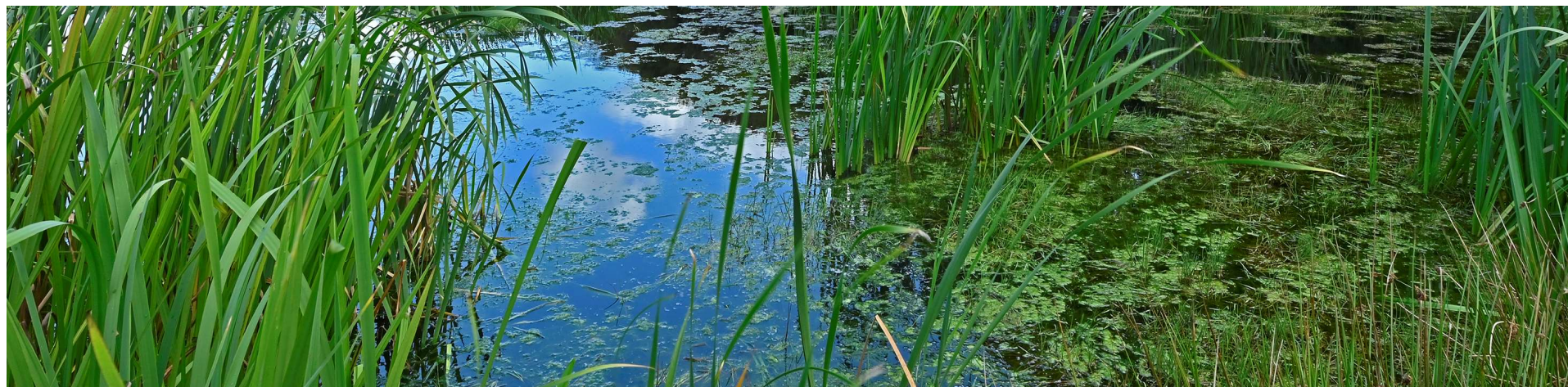
*« pour une reprise des investissements en faveur
de la réduction des micropolluants
et de l'adaptation au changement climatique »*

Du 15 novembre 2020 au 30 juin 2021



INTRODUCTION

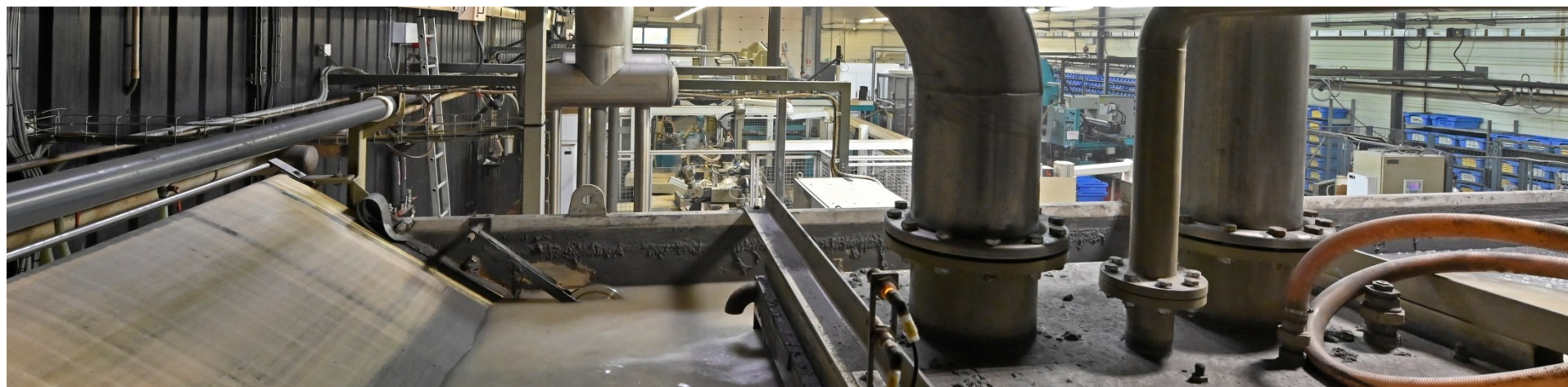
Martin GUTTON
Directeur général,
Agence de l'eau Loire-Bretagne





Cadre général de l'appel à projets

*Sandrine REVERCHON-SALLE
Directrice des politiques d'intervention,
Agence de l'eau Loire-Bretagne*





Les agences de l'eau



• Qui sommes-nous?

- Etablissement public avec autonomie financière
- Double tutelle du Ministère de l'environnement et des finances

• Principales missions

- Mise en œuvre des outils financiers de la DCE : planifier (Sdage) et accompagner des projets (11^e Programme)
- Des redevances perçues auprès de tous les usagers de l'eau et redistribuées pour aider des projets
- Principe de gestion concertée par bassin versant
- Programmes financiers d'intervention pluriannuels visant l'atteinte du bon état des eaux : déjà le 11^e programme

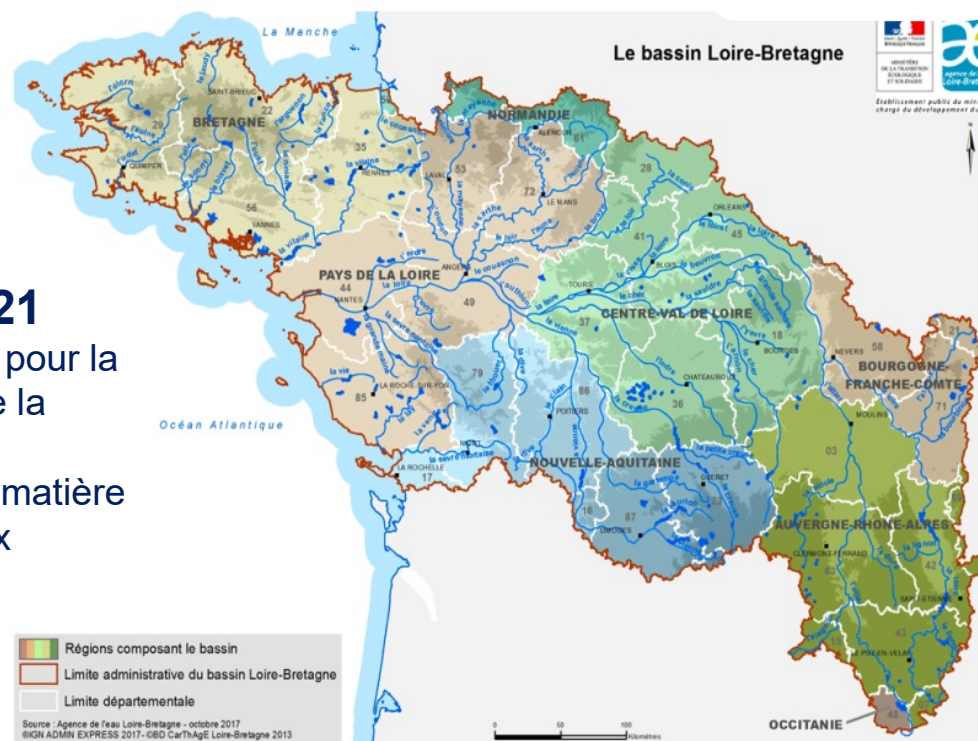
• Une gouvernance dédiée

- Comité de bassin (parlement de l'eau)
- Conseil d'administration



Les agences de l'eau

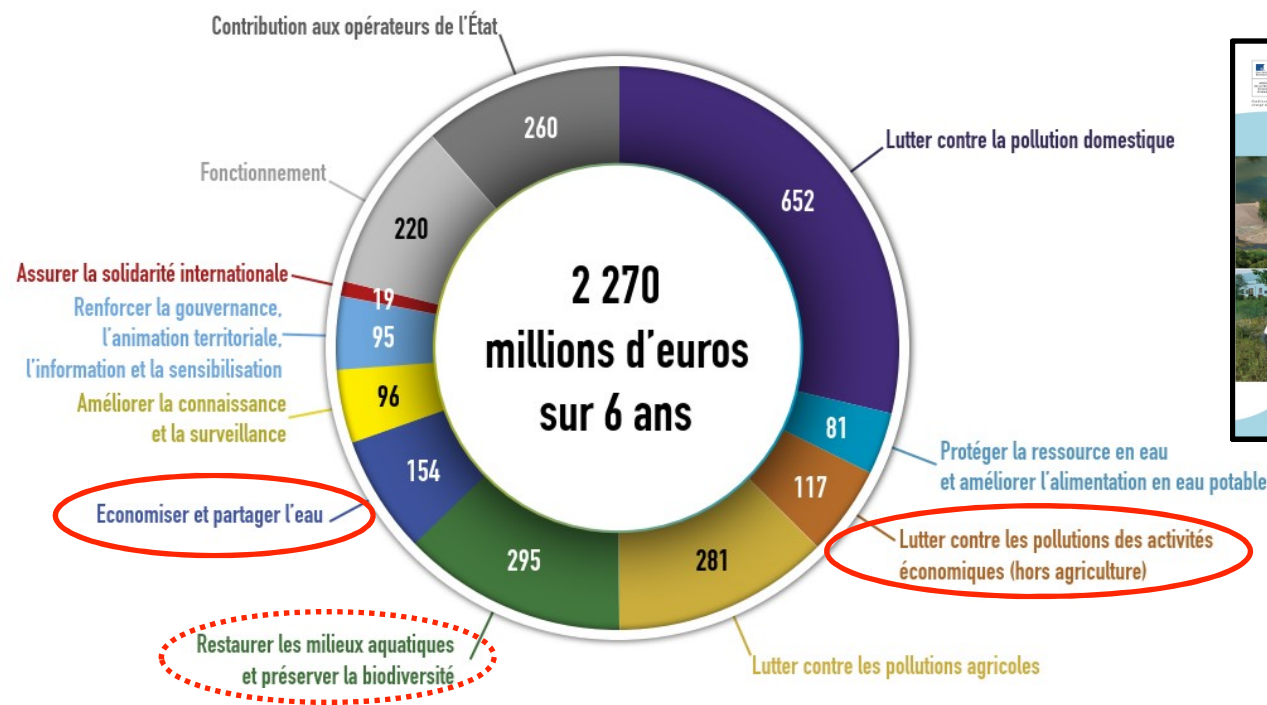
- **Un vaste territoire hydrographique**
 - 28 % du territoire métropolitain
- **Un Sdage 2016-2021**
 - Fixe les orientations pour la gestion équilibrée de la ressource
 - Fixe les objectifs en matière de bon état des eaux
- **Un 11^e programme d'intervention pour la période 2019-2024**



L'Agence : un partenaire technique et financier pour les maîtres d'ouvrage qui réalisent des travaux/études visant à améliorer la gestion de l'eau



Le 11^e programme d'intervention



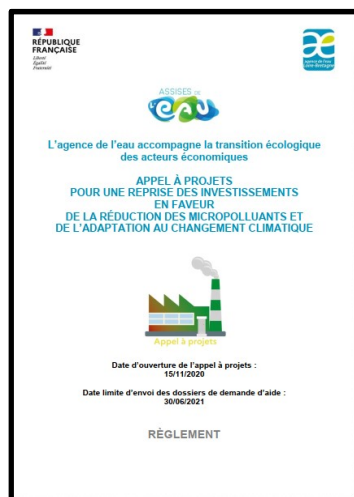
2,27 MM d'€ dont + de 120 M d'€ destinés aux acteurs économiques non agricoles



L'AAP plan de reprise



- **Cadrage général**
 - **Dispositif exceptionnel** : 4^e volet du plan de reprise de l'AELB
 - **Cibles** : acteurs économiques non agricoles
 - **Calendrier** : ouvert du 15 novembre 2020 au 30 juin 2021
 - **Instruction « au fil de l'eau »** des dossiers déposés en ligne via le portail « Démarches simplifiées »
 - **Enveloppe** : 9 M d'€





L'AAP plan de reprise



- **Les 3 grandes lignes directrices du dispositif**
 - Rendre les aides de l'agence + **incitatives financièrement**,
 - Mettre en place un **dispositif simple et autoportant** embrassant **tous les sujets du 11^e programme** et réaffirmant **ses objectifs et ses priorités** (lutte contre les micropolluants en particulier),
 - **Communiquer et mieux faire connaître les aides de l'agence de l'eau** en faveur des acteurs économiques non agricoles.



Déroulement de la matinée



- **3 séquences...**
 - lutter contre les pollutions
 - économiser l'eau
 - restaurer les milieux aquatiques et la biodiversité
- **... avec pour chacune**
 - Présentation des **objectifs** de la politique de l'AELB et des **modalités d'aide** associées
 - Illustration via des **témoignages** de 5 porteurs de projets
- **Fonctionnement** : questions via « t'chat » et documents en ligne